# **Cariste : risques et mesures de prévention**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DANGER** | **RISQUE** | **ÉVALUATION DU RISQUE** | **MESURES DE PRÉVENTION** | **ÉVALUATION DES RISQUES RESIDUELS** | | **REMARQUES** |
| Expérience et/ou connaissances insuffisantes | * Blessures corporelles * Dommages à des tiers * Dégâts matériels |  | * S’assurer qu’une formation adéquate a été suivie et qu’une autorisation expresse pour la conduite d’engins de transport a été donnée * Mettre à disposition des caristes le mode d’emploi et les instructions de sécurité des engins * Vérifier la présence et la lisibilité de la plaque de charge sur chaque engin (notamment la capacité de charge maximale) |  | |  |
| Manque d’entretien et/ou de contrôle des équipements de transport | * Blessures corporelles |  | * Faire contrôler annuellement les engins par une personne compétente externe * Contrôler visuellement les engins avant l’utilisation, entre autres pour repérer les anomalies |  | |  |
| Désordre sur le lieu de travail   * Déversements de liquides * Objets et matériaux dans les passages | * Chute * Glissade * Faux pas * Renversement |  | * Porter les équipements de protection nécessaires : chaussures de sécurité avec des semelles anti-dérapantes * Garder les voies d’évacuation et de sauvetage libres * Veiller à l’ordre et à la propreté du lieu de travail et ne laisser aucun matériel traîner * Toujours porter la ceinture de sécurité |  | |  |
| Port de charges | * Troubles musculosquelettiques * Maux de dos |  | * Prévoir une formation aux bonnes techniques de port de charges * Utiliser des moyens techniques de soulèvement et de transport de charges * Mettre à disposition des aides techniques |  |  | |
| Chute d’objets/de chargements | * Blessures corporelles * Coincements * Fractures |  | * Porter les équipements de protection adéquats : mettre l’accent sur le port du casque et des chaussures de sécurité |  |  | |
| Déséquilibre et/ou dépassement de la charge maximale | * Basculement * Écrasement |  | * S’agripper fermement au cadre de la cabine en cas de basculement de l’engin * S’assurer que la plaque de charge (capacité max. de charge, notamment) est fixée au véhicule et qu’elle est lisible |  |  | |
| Mauvaise vue sur la présence de personne aux alentours | * Collision avec des piétons |  | * Porter des vêtements de signalisation (gilet jaune) * Rester attentif et regarder dans le sens de circulation * Adopter une conduite défensive * Démarquer clairement les voies de circulation des zones piétonnes |  |  | |
| Pression du travail | * Fatigue * Perte de concentration * Perte de vigilance |  | * Prévoir des pauses * Signaler à temps à la ligne hiérarchique que la pression du travail est trop élevée |  |  | |
| Connexion/déconnexion d’une batterie | * Électrocution * Brûlures * Explosion |  | * Porter des équipements de protection adaptés : lunettes de sécurité, chaussures de sécurité * Brancher le système de ventilation et d’extraction d’air * S’assurer que ni le chariot élévateur ni la station de charge de batterie ne sont sous tension * Vérifier que les câbles ne sont pas mêlés et que le couvercle du compartiment de la batterie est ouvert * Ne pas démarrer l’engin durant la charge de la batterie |  |  | |
| Exposition aux gaz d’échappement et fumées (LPG, Diesel) | * Explosion * Incendie * Toxicité |  | * Prévoir une ventilation suffisante pour éviter l’accumulation de gaz et de fumées * De préférence, ne pas utiliser de chariots à moteur thermique dans les espaces couverts * Effectuer des contrôles réguliers du réservoir et de la combustion pour repérer les dommages, les fuites * Interdire de fumer en présence de gaz inflammables |  |  | |
| Exposition au bruit | * Perte auditive : temporaire ou définitive * Acouphènes * Stress |  | * Porter des protections auditives (bouchons ou casque) :   + À partir de 80 dB(A) : mise à disposition   + À partir de 85 dB(A) : port obligatoire |  |  | |
| Exposition aux vibrations du corps | * Troubles musculosquelettiques * Maux de dos * Fatigue * Problèmes vasculaires |  | * Limiter la durée d’exposition * Choisir des chariots à faibles vibrations * Assurer un bon entretien des engins de sorte que l’absorption des vibrations reste optimale * Veiller au bon état des sols et des revêtements : plans, solides, dégagés de tout obstacle et absence de déversements |  |  | |
| Travail de nuit et travail posté | * Troubles du sommeil * Problèmes cardiaques et vasculaires * Diabète * Obésité * Troubles psychiques |  | * Sensibiliser les travailleurs à un mode de vie sain (consommation d’alcool et de caféine, activités physiques, etc.) * Promouvoir de bonnes habitudes de sommeil (durée suffisante, conditions, etc.) et déconseiller l’utilisation de somnifères * Instaurer une alternance dans le régime de travail en équipe (tôt, tard, nuit) * Éviter toute transition directe entre un régime de prestations à l’autre et respecter une période de récupération de minimum 12 heures par 24 heures * Limiter le travail de nuit en continu à maximum 4 nuits consécutives * Éviter, si possible, les prestations de nuit consécutives |  |  | |
| Exposition à un environnement poussiéreux | * Troubles respiratoires * Irritation des muqueuses * Infection oculaire * Rhinite * Saignement nasal |  | * Porter des équipements de protection adéquats : lunettes de sécurité * Prévoir un système d’extraction de poussières et une ventilation adaptée |  |  | |
| Températures extrêmes   * Lieux de travail à l’air libre : < 5°C * Locaux fermés et travail moyennement lourd : < 15°C et > 26.7°C (selon le degré d’humidité) | * Perte de concentration * Déshydratation * Hypothermie |  | * Porter des équipements de protection adaptés : Vêtements de protection imperméables, chaussures de protection, gants de protection, etc. * Éviter le travail dans des ambiances thermiques extrêmes (froid ou chaud) * Limiter l’exposition aux températures extrêmes à quelques heures par jour * Prévoir un local pour se réchauffer ou se rafraîchir * Boire en suffisance en cas de températures élevées |  |  | |

**Disclaimer : Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit impérativement être adapté à la situation réelle dans l’entreprise. Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l’incomplétude des informations fournies par le présent document. Les informations qu’il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. Par conséquent, l’utilisateur ne doit en aucun cas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques. En outre, diverses manières d’analyser les risques sont possibles, par exemple, le graphe de risques, la méthode « Kinney » ou l’évaluation du risque selon des gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).**